

Questions orales

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je connais mieux les problèmes des pêches que celui de la prospection. Avec la permission du député, je prendrai note de sa question.

* * *

LA PEINE CAPITALE

LE CAS DES MEMBRES DU CABINET LORS DU VOTE LIBRE SUR
LE BILL C-84

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Est-ce que les membres du cabinet seront également libres de se prononcer sur le bill C-84?

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: A part cela, que s'est-il passé au caucus ce matin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas un groupe d'hommes et de femmes qui soient plus libres au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LE POINT DE VUE DE M. JOHNSTONE, DIRECTEUR DE LA
COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION, AU SUJET DE
L'EXCÈS DE DÉPENSES GOUVERNEMENTALES—LA POSITION
DU MINISTRE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Robert Johnstone, directeur de la Commission de lutte contre l'inflation aurait dit cette semaine «qu'il y avait un moment où les taux élevés d'augmentation des dépenses gouvernementales, joints à des déficits importants et à un niveau élevé d'accroissement de la masse monétaire pourraient réduire le programme (de lutte contre l'inflation) en cendres». Le ministre pourrait-il nous dire s'il est d'accord avec ce point de vue et préciser s'il connaît des gouvernements provinciaux ou municipaux qui autorisent une telle augmentation excessive des dépenses ou des déficits et, dans l'affirmative, desquels il s'agit?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, tous les gouvernements au Canada ont restreint leurs augmentations des dépenses et bien entendu la Banque du Canada a suivi une politique de resserrement monétaire qui a suscité les protestations de l'honorable député, du fait que les taux d'intérêt étaient très élevés.

LES MESURES DE RESTRICTION DES DÉPENSES DU
MINISTÈRE—LA POSSIBILITÉ DE RENVOI DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES À LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE
L'INFLATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Du fait que tous les gouvernements s'imposent ces restrictions et que les prévisions de dépenses du ministre aux postes des salaires et autres questions connexes, d'après notre étude, ont aug-

menté de 15.5 p. 100 pour l'année en cours, contre 9.5 p. 100 d'augmentation l'année dernière, le ministre pourrait-il dire quelles sont les mesures prises pour s'assurer que cette augmentation de 15.5 p. 100 prévue dans ses propres dépenses ne se réalisera pas? Pourrait-il dire également dans quelle mesure il peut réduire ses dépenses pour s'aligner au niveau de 9.5 p. 100 de l'augmentation de l'année dernière et rester dans la limite des indicateurs de la Commission?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme d'habitude les calculs de l'honorable représentant ne sont pas tout à fait exacts. Comme on l'a indiqué à la séance du comité hier soir, le gouvernement est tenu par les accords des conventions collectives déjà signées. Je fais confiance au Conseil du Trésor pour qu'il sache maintenir les règlements salariaux à l'égard du personnel du ministère des Finances et d'autres, dans les limites des indicateurs fixés.

M. Stevens: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le ministre est tellement sûr de ses calculs, serait-il disposé à soumettre à l'examen de la Commission de lutte contre l'inflation les hausses de son budget afin de savoir si elles respectent les limites imposées par les lignes directrices? Le ministre aurait-il également l'obligance de confirmer maintenant que le budget sera déposé le 25 mai afin que le pays puisse jeter un coup d'œil sur ce qu'a produit son équipe qui jouit d'un traitement relativement très élevé?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je n'aurais absolument aucune objection à les lui soumettre, mais comme elles respecteront à l'évidence les limites prévues dans les lignes directrices, je ne vois pas la nécessité de le faire. Quant à la date prévue du dépôt du budget, je serai en mesure de l'annoncer à la Chambre lundi prochain.

* * *

LES TRANSPORTS

LE BUT DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CAISSE DE SUBSISTANCE
AU COURS DE LA MUTATION EN FAVEUR DES CONTRÔLEURS
DU TRAFIC AÉRIEN—L'ADMISSIBILITÉ DE TOUS LES
INTÉRESSÉS DU QUÉBEC

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il offert d'établir une caisse de subsistance linguistique pour faciliter le déplacement de contrôleurs du trafic aérien et, si tel est le cas, quel est le but de cette caisse?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions au sujet des conditions qui pourraient être offertes aux contrôleurs du trafic aérien qui se trouvent dans un centre de contrôle destiné à devenir bilingue et qui sont incapables de travailler dans une ambiance bilingue. Ils réclameront donc un transfert au lieu de suivre les cours nécessaires. Les discussions ont trait à la nécessité de reconnaître les circonstances spéciales de la mutation en cause et il s'agit donc de meilleures conditions que celles qui sont généralement disponibles.